

## **CCKB : 48.882€ pour compenser la perte agricole**



Jean-Yves Philippe, président de la communauté de communes du kreiz Breizh, a soumis au vote les décisions du jour.

**Ce jeudi 14 novembre, le conseil communautaire du kreiz Breizh s'est prononcé sur la question des compensations des pertes agricoles liées à l'extension du parc d'activité de Kerjean, ainsi que sur la signature d'une convention jeunesse.**

Lors du dernier conseil communautaire, jeudi 14 novembre, deux questions ont été plus débattues que les autres. L'une des deux délibérations phares concernait le projet d'extension du PA de Kerjean qui, suite à l'enquête d'utilité publique, a été soumis à étude « Eviter-Réduire-Compenser » agricole, parce qu'il fait l'objet d'une évaluation environnementale. En effet, il impacte une surface agricole de plus de 5 ha et les terres ont été cultivées jusqu'en 2016 dans les trois années précédant la date de dépôt de la demande d'autorisation du projet.

La chambre d'agriculture, qui a été sollicitée pour réaliser l'étude, devait évaluer l'impact du projet sur la filière agricole et proposer un projet de compensation collective agricole.

### **Accueillir des réfugiés dans les exploitations agricoles**

Il en est ressorti que la perte de valeur ajoutée sur la filière agricole locale, liée au projet est évaluée à 48.882 €. La CCKB a sollicité le comité territorial de la chambre d'agriculture pour échanger sur les mesures de compensation. Les différents échanges ont abouti à la définition d'un projet d'accueil et d'emploi de réfugiés dans les exploitations agricoles, sur proposition du comité territorial. Ce projet a pour objectif la création d'une entité collective permettant de recruter du personnel réfugié, de répondre aux problématiques d'attractivité du métier qui se traduisent par une difficulté croissante pour les agriculteurs à recruter du personnel motivé. Cette entité regroupera l'association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture, la chambre d'agriculture et l'association morbihannaise d'insertion sociale et professionnelle et la CCKB.

Par le biais de cette compensation agricole collective, des réfugiés intéressés par le milieu agricole pourront trouver du travail, se former et s'insérer sur le territoire de la CCKB. L'objectif initial sera l'accueil et l'emploi de cinq réfugiés dans autant d'exploitations agricoles. Un délégué communautaire a émis quelques craintes sur l'exploitation politique, à quelques mois d'élections, qui pourrait être faite par certains. Le président a également confirmé qu'il s'agit d'accompagner des réfugiés provenant de pays hors communauté européenne. Les élus ont également eu à voter pour la signature d'une convention territoriale globale en partenariat avec la CAF des Côtes-d'Armor, autour de la jeunesse.

### **Cibler les enjeux de la jeunesse**

La convention propose, après réalisation d'un diagnostic sur les politiques sociales et familiales du territoire, de cibler les enjeux et les priorités pour le territoire ; élaborer une stratégie d'intervention et des pistes d'actions pour les cinq années à venir ; inviter la population, les élus, les acteurs et les partenaires locaux à contribuer à chaque étape de la réflexion, via la mise en place de différents comités de pilotage, comité technique et sous comités thématiques. La convention a vocation à décloisonner les dispositifs existants tout en proposant des actions nouvelles. En fonction des diagnostics, des projets, des fiches d'actions à mettre en place, la CAF participera à la mise en place des opérations. Pour lancer et coordonner l'ensemble de ces travaux sur le Kreiz Breizh, la CAF des Côtes d'Armor est en mesure d'accorder à la CCKB une aide au démarrage de 20.000 €.